

**Décision N° CC-DEC-2023-007**

21 février 2023

**OBJET : AVENANT - FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE DESTINÉS A UNE PARTIE DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA CCCSN**

Dans le cadre du Marché Fourniture de repas en liaison froide destinés à une partie des restaurants scolaires de la CCCSN,

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 février 2023,

**Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande**

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer l'avenant n° 1 au marché avec la société CONVIVIO.

L'avenant est le suivant : augmentation de 9% des tarifs par rapport au marché initial :

	TARIF SEPTEMBRE 2022 (Marché en cours)		TARIF A PARTIR DU 27/02/2023 - 9%		
	HT	TTC (tva 5%)	HT	TTC	Augmentation en € TTC
NATAMA	11,50 €	12,13 €	12,54 €	13,23 €	1,10 €
REPAS ADULTE	2,85 €	3,01 €	3,11 €	3,28 €	0,27 €
REPAS ELEMENTAIRE	2,65 €	2,80 €	2,89 €	3,05 €	0,25 €
REPAS MATERNELLE	2,60 €	2,74 €	2,83 €	2,99 €	0,24 €

**ARTICLE 2 :**

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de CAEN  
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20230221-DEC-2023-007-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2023